



*Le 21 décembre 2019*  
**CONDITIONS DU SUPER TIRAGE DU LOTTO 6/49**  
*Approuvées : le 13 mars 2019*  
*En vigueur : le 21 décembre 2019*

---

**1. SUPER TIRAGE**

Le samedi 21 décembre 2019 (une « **Date du Super Tirage** »), la Société de la loterie interprovinciale inc. (« **SLI** ») fera tirer au hasard un nombre additionnel de 4 Sélections pour le Tirage Lot Garanti, parmi toutes les Sélections pour le Tirage Lot Garanti émises pour la Date du Super Tirage. Ces tirages seront désignés par l'appellation « **Tirages Lot Garanti Additionnels** ». Chacune de ces 4 Sélections pour le Tirage Lot Garanti tirées permettra au détenteur du billet gagnant de réclamer un lot de 1 000 000 \$.

**2. SÉLECTIONS GAGNANTES**

Une sélection gagnante à la suite d'un Tirage Lot Garanti Additionnel est obtenue lorsque tous les chiffres de cette sélection correspondent, dans l'ordre, à ceux de la Sélection pour le Tirage Lot Garanti tirée (« **Sélection Gagnante pour un Tirage Lot Garanti Additionnel** »).

**3. BILLETS GAGNANTS**

Tout billet valide du Lotto 6/49 pour une Date du Super Tirage et comportant l'une des 4 Sélections Gagnantes pour un Tirage Lot Garanti Additionnel tirées est un billet gagnant et permet à son détenteur de réclamer un lot de 1 000 000 \$.

**4. RÉCLAMATION DES LOTS**

Les lots doivent être réclamés dans l'année suivant la date du tirage.

**5. CHANCES DE GAGNER**

Les chances de gagner à un Tirage Lot Garanti Additionnel sont de une sur le nombre total de Sélections pour le Tirage Lot Garanti émises pour ce tirage.

**6. CONDITIONS DE JEU APPLICABLES**

Ces Conditions du Super Tirage s'ajoutent aux Conditions de jeu du Lotto 6/49 de la SLI, qui sont régies par les Règlements relatifs aux loteries et billets de loterie de la SLI, et qui sont disponibles sur demande. À moins de définition contraire dans les présentes, les termes en majuscules ont le sens qui leur est donné dans les Conditions de jeu du Lotto 6/49 de la SLI.